



Le Secours Catholique-Caritas France est une association créée en 1946, membre du réseau Caritas Internationalis. Elle agit pour lutter contre la pauvreté, l'exclusion et les inégalités, en France et dans le monde. Grâce à ses 60 000 bénévoles et ses salariés, elle soutient les plus démunis à travers des actions de solidarité, de développement local, et de plaidoyer. Ses missions s'appuient sur des valeurs de fraternité, justice sociale et dignité humaine.

Contact Transition écologique :  
daphne.chamard@secours-  
catholique.org

## Le point de vue du Secours Catholique sur les documents de planification énergie climat soumis à la concertation

### EN BREF

Le Secours Catholique-Caritas France s'engage depuis toujours dans la lutte contre les causes de la pauvreté, un combat aujourd'hui étroitement lié aux enjeux climatiques. À travers le monde, les populations les plus vulnérables – paysans, peuples autochtones, communautés locales ou migrants climatiques – sont en première ligne face aux effets dévastateurs des changements climatiques. En France, ces phénomènes touchent particulièrement les personnes en situation de précarité, moins équipées pour y faire face. Les catastrophes climatiques, comme les incendies ou inondations, aggravent leur fragilité, les exposant à une perte de logement ou de ressources.

La transition écologique représente une opportunité pour réduire les inégalités et renforcer la solidarité sociale, à condition qu'elle soit menée de manière juste. Cela passe par des politiques sectorielles ambitieuses.

Il est crucial d'éviter que ces transformations ne se fassent au détriment des plus précaires. Par exemple, les restrictions de circulation, les taxes ou la hausse des prix de l'énergie risquent d'exclure davantage ceux qui n'ont pas les moyens de s'adapter. Les efforts doivent donc être répartis selon l'empreinte écologique et les ressources de chacun, avec des mesures d'accompagnement adaptées aux besoins des plus vulnérables.

Les documents proposés dans le cadre de la SNBC ne semblent pas montrer suffisamment de garanties en matière de moyens financiers et réglementaires pour atteindre les objectifs de la SNBC en gardant un esprit de justice sociale. Dans le cadre de la participation du SCCF à la consultation, nous proposerons notre analyse sur les trois secteurs clés pour les personnes que nous accompagnons : la mobilité, l'alimentation et le bâtiment sous l'angle de la précarité énergétique.

# Accès de tous à une mobilité durable

## *L'importance du déploiement d'alternatives sur l'ensemble des territoires*

Le Secours Catholique Caritas France soutient un droit à la mobilité durable pour tous qui ne soit pas fondé exclusivement sur la possession d'une voiture individuelle, car excluante pour les plus précaires et particulièrement néfaste écologiquement. Actuellement, 15 millions de personnes en France vivent en situation de précarité liée à la mobilité, un chiffre en hausse par rapport aux 13,3 millions enregistrés deux ans plus tôt. Cette précarité se traduit par un renoncement aux déplacements en raison du coût élevé des carburants ou par l'absence d'infrastructures adaptées. Seuls 60 % des ménages du premier quartile de revenus possèdent un véhicule, illustrant la fracture sociale et territoriale. A cette fin, nous soutenons les politiques publiques qui visent à décarboner la mobilité mais nous veillons à ce que les besoins des plus précaires soient pris en compte sur l'ensemble du territoire et que la transition écologique améliore l'accès à leurs droits et permette de réduire les fractures territoriales.

L'insuffisance des infrastructures renforce l'isolement des personnes précaires en les maintenant dans une situation de dépendance à la voiture, trop coûteuse : il y a une nécessité à développer les transports en commun et les nouvelles mobilités partagées (autopartage, transports à la demande, repenser la place du vélo sur ces territoires) et à réduire les distances entre les pôles de vie et d'activités, par la promotion de la mobilité inversée (c'est-à-dire le développement des services publics de proximité et itinérants), par la redynamisation des centres-villes et le soutien des commerces de proximité. Les propositions et analyses faites ci-après se basent principalement sur deux études réalisées en co-construction : « Pour des ZFE à forte accessibilité »<sup>1</sup> et « Territoires ruraux : en panne de mobilité »<sup>2</sup>.

## *L'enjeu de la planification territoriale*

Afin de permettre l'atteinte des objectifs SNBC, il est nécessaire de renforcer la planification territoriale notamment par l'obligation dans les territoires ruraux de définir un plan de mobilité simplifié en vue de définir

une offre minimale de services et de transport sur chaque territoire, adaptée aux besoins locaux identifiés par une consultation active des habitants. Il convient d'y définir la combinaison des solutions de transport structurantes (trains, bus) avec des options légères et flexibles pour les premiers et derniers kilomètres.

## *L'enjeu du financement*

Il ne nous semble pas possible d'atteindre les objectifs de la SNBC sans revoir le financement actuel de la mobilité notamment dans les territoires ruraux. Dans les territoires ruraux, où le versement mobilité est quasi inexistant, les solutions actuelles reposent essentiellement sur des appels à projets et des appels à manifestations d'intérêt (AMI). Bien que ces dispositifs soient utiles, ils restent insuffisants pour déployer des solutions de mobilité durables sur le long terme. Le cadre de financement doit donc être revu en profondeur pour répondre aux besoins des habitants de ces zones. Nous devons sortir d'une logique d'appels à projet au profit d'un soutien financier régulier. Le Sénat estime qu'il faudrait investir **700 millions d'euros par an** pour développer des services de mobilité adaptés aux déplacements du quotidien en milieu rural. Pour assurer un financement pérenne de la mobilité durable, différents leviers sont mobilisables : allouer une partie des recettes de la TICPE à ces projets, de dé plafonner et d'élargir le versement mobilité aux transports non réguliers, de créer un fonds de péréquation national ou régional pour réduire les inégalités territoriales.

## *L'accompagnement des ménages*

Pour faciliter l'accès aux véhicules à faibles émissions, il est nécessaire de réformer les dispositifs d'aide à l'achat et d'harmoniser leurs conditions. Ces aides, actuellement trop disparates, doivent être simplifiées et rendues plus cohérentes afin de mieux répondre aux besoins des usagers et de pallier leur insuffisance. Le leasing social, bonne idée sur le papier mais n'a pas touché les déciles les plus modestes car les canaux de communication et diffusion n'étaient pas adaptés à ce public.

La SNBC passe à côté d'un enjeu majeur en termes d'accès à un véhicule plus propre : aucune action n'est prévue en matière d'accompagnement à l'obtention des aides et plus particulièrement de l'avance des primes. A l'image de ce que le gouvernement a mis en place pour faciliter la rénovation thermique des logements, avec "Mon Accompagnateur Rénov", pour orienter les ménages, pourquoi ne pas instituer "Mon

<sup>1</sup> [Accès au rapport : Pour des ZFE à forte accessibilité](#)

<sup>2</sup> [Accès au rapport : Territoires ruraux : En panne de mobilité](#)

Accompagnateur Mobilité" via les plateformes de mobilité ?

Un service public de la mobilité de ce type garantirait un accès universel à des solutions de transport durables, abordables et adaptées, en rompant avec la dépendance à la voiture individuelle. Un accompagnement personnalisé via des guichets uniques et des plateformes faciliterait la connaissance des alternatives, l'accès aux aides et permettrait le montage du dossier et l'avance des aides.

## Rénover les logements pour lutter contre la précarité énergétique

En France, 12 millions de personnes vivent en situation de précarité énergétique. Cela signifie qu'elles subissent des conditions de vie difficiles, notamment en hiver lorsqu'elles ont froid, et en été lorsqu'elles souffrent de la chaleur à l'intérieur de leur logement. Par ailleurs, ces ménages consacrent une part importante de leur budget à payer leurs factures d'énergie. Cette situation est exacerbée par la faiblesse du budget des familles, qui les contraignent souvent à habiter dans des logements énergivores, qualifiés de « passoires thermiques » (4,8 millions logements concernés).

La trajectoire ambitieuse de rénovation des logements adoptée en 2015, visant à rénover 94 % des logements au niveau BBC n'a pas réussi à réduire efficacement la précarité énergétique. En 2021, selon l'ONPE, 86 % des rénovations concernent un seul geste de travaux, ce qui est insuffisant pour atteindre les objectifs de décarbonation du bâtiment tout en résolvant la question de la précarité énergétique.

*Maintenir la réorientation des financements vers la rénovation performante, en ciblant particulièrement les ménages modestes.*

En 2024, la refonte du dispositif MaPrimeRénov' a déjà permis d'orienter les aides vers des rénovations de grande ampleur, notamment en augmentant les forfaits pour tous les ménages, et particulièrement pour les plus modestes. Les plafonds des travaux subventionnables ont également été rehaussés, permettant ainsi de mieux répondre aux besoins des foyers concernés. Selon le bilan du 1er semestre 2024 de MaPrimeRénov', on observe une hausse de 61 % des dossiers pour des rénovations d'ampleur par rapport à l'année précédente. Cette dynamique positive montre la nécessité de maintenir le cap et de soutenir davantage les rénovations performantes.

Il est nécessaire de renforcer le pilier accompagné de MaPrimeRénov' en augmentant les crédits alloués à la rénovation performante, tout en ajustant les conditions techniques pour que ces aides soient cohérentes avec les objectifs de rénovation énergétique.

*Opter pour une obligation de rénovation performante, à la fois juste et ambitieuse.*

D'autre part, il convient de freiner progressivement les financements pour les mono-gestes de travaux, qui, à long terme, ne permettent pas d'atteindre la performance énergétique visée. Les économies réalisées sur les budgets non mobilisés pour les mono-gestes devraient être investies dans la montée en puissance des rénovations globales. Il est urgent d'adapter notre cadre normatif en instaurant une obligation de rénovation globale et performante de tous les logements, dès lors qu'elle est techniquement réalisable, financièrement soutenable et accompagnée selon les besoins.

*L'accompagnement nécessaire tout au long du processus*

Enfin, il est crucial que les ménages continuent de bénéficier d'un conseil neutre, gratuit et personnalisé. Parce que les obstacles à la rénovation ne sont pas seulement d'ordre financier, mais également d'ordre social et technique, la politique de lutte contre la précarité énergétique doit intégrer une forte composante humaine. priorité de «France Rénov'», le nouveau service public dédié à l'information et au conseil sur la rénovation énergétique.

Pour les locataires qui représentent près de la moitié des personnes précaires vivant en passoire thermique, cet accompagnement doit faciliter l'aller-vers, le repérage, l'évaluation économique et sociale du ménage et le diagnostic technique du logement, l'accès aux droits et, si nécessaire, la mise en place de mesures de médiation avec les propriétaires bailleurs.

Les propriétaires occupants modestes et très modestes doivent quant à eux se voir proposer une ingénierie sociale et technique sur mesure avant, pendant et après les travaux.

## Accès digne à l'alimentation durable et de qualité

*Vers le droit à l'alimentation*

Le système agricole intensif, spécialisé et mondialisé, contribue à la dégradation de nos milieux de vie et de nos écosystèmes : épuisement des sols, pollution de l'eau et de l'air, déforestation... Ces bouleversements, entraînent une diminution de la productivité des

cultures. Ils menacent la sécurité alimentaire. Selon nos partenaires internationaux, les petits exploitants qui dépendent de leurs cultures pour leur subsistance, y sont particulièrement vulnérables et n'ont pas les ressources pour s'y adapter. En parallèle, l'aide alimentaire en France n'est pas une réponse suffisante et adaptée face à la situation des millions de personnes en insécurité alimentaire. Généralisée comme outil de lutte contre la précarité alimentaire, l'aide alimentaire risque de se limiter à un outil de gestion de la pauvreté, qui entérine les inégalités sociales. Selon nous, elle doit être réservée uniquement à des situations temporaires, d'urgence et de catastrophes.

Aujourd'hui on dépense 19 milliards d'euros pour compenser et réparer les impacts négatifs de notre système alimentaire. Nous avons pourtant des moyens pour agir : 48 milliards d'euros entretiennent aujourd'hui ce système qui nous nourrit (agriculture, mais aussi cantines, restauration, distribution etc.). C'est ce que montre notre rapport, « L'injuste prix de notre alimentation, quels coûts pour la société et la planète ? », réalisé en partenariat avec Réseau Civam, Solidarité Paysans, et la Fédération Française des diabétiques<sup>3</sup>.

### *Le besoin de pilotage vers le droit à l'alimentation*

Aujourd'hui, si l'on additionne les soutiens publics et les dépenses publiques pour réparer et compenser, **ce sont 67 milliards d'euros que nous mettons en commun et qui entretiennent un système à bout de souffle**. Il ne s'agit pas ici de remettre en cause le principe même de cette mise en commun : il n'y a rien d'excessif à consacrer 2 à 3 % de la richesse nationale à soutenir, orienter et réparer le système qui nous nourrit (c'est l'équivalent du budget de l'Éducation nationale). D'une main, la collectivité répare, de l'autre, elle entretient la cause même des dommages occasionnés : seulement 6% de ces financements soutiennent des acteurs dont le modèle économique permet d'allier juste rémunération et respect de l'environnement. Une partie de ces financements sont en effet mal fléchés, quand d'autres ne le sont pas plus clairement en faveur de transformations. La PAC représente indéniablement une source de soutiens financiers primordiale, en particulier pour le revenu des producteurs et productrices. **Mais l'État représente le financeur le plus important (59 % des soutiens publics en 2021), et aussi le plus aveugle**. Car très peu de ses soutiens, en particulier ceux qu'il apporte **par le biais d'exonérations fiscales et sociales (21 milliards d'euros)**, par nature plus difficiles à piloter, sont conditionnés à des pratiques sociales et écologiques durables. Résultat, nos gouvernements, jusqu'à présent,

se satisfont de compenser et de réparer sans toucher aux causes, alors que des pertes sont irréversibles. Il nous faut aujourd'hui :

*Affirmer un nouveau contrat social, avec le droit à l'alimentation comme horizon*

Afin d'agir de manière sectorielle et de dépasser la mise à l'abri de la faim, il nous faut inscrire le droit à l'alimentation dans la Constitution ; À l'issue d'une démarche de co-élaboration et de co-décision démocratique, adopter une loi-cadre en faveur du droit à l'alimentation en France. Pour répondre à l'enjeu de pilotage d'ensemble de l'action publique sur le système agricole et alimentaire nous proposons de : nommer un délégué interministériel au droit à l'alimentation, pour limiter la segmentation des politiques publiques sur l'alimentation et assurer la mise en œuvre de la loi-cadre ; publier un rapport sur les financements publics fléchés vers les systèmes agricole et alimentaire et leurs effets d'un point de vue social, écologique, et de santé. Le rapport doit faire l'objet d'un débat parlementaire ; enfin, d'évaluer les effets des exonérations de cotisations sociales et fiscales pour les acteurs de la distribution, transformation et restauration pour penser les possibles conditionnalités sociales et écologiques à leur obtention.

### *Donner aux collectivités du pouvoir accru, via les PAT*

Les projets alimentaires territoriaux (PAT) peuvent contribuer pleinement à la lutte contre la précarité alimentaire et à des objectifs de durabilité écologique. Mais pour cela nous devons fixer des obligations en matière de lutte contre la précarité alimentaire et de durabilité pour les PAT et définir des moyens financiers et des méthodes de participation.

Les initiatives de lutte contre la précarité alimentaire doivent être soutenues pour pouvoir essaimer et contribuer à un accès autonome et non stigmatisant à une alimentation de qualité dans les territoires.

Faire des projets alimentaires territoriaux (PAT) des outils de planification sur les territoires, en leur donnant des objectifs de durabilité et d'accessibilité est une opportunité pour mieux piloter l'action publique sur le sujet. Pour en donner les moyens de mise en œuvre il faut assurer des financements pour la coconstruction de diagnostics territoriaux avec des personnes en situation de précarité alimentaire pour la formation des élus, techniciens, animateurs de PAT sur les enjeux de précarité et de durabilité et sur les méthodes participatives.

<sup>3</sup> [Accès au rapport : L'injuste prix de notre alimentation](#)

*Agir sur le milieu de chaîne pour massifier la transition agro-écologique et assurer des débouchés aux modèles plus rémunérateurs et respectueux de l'environnement*

Le rapport mentionné ci-dessus montre l'importance d'agir sur l'environnement alimentaire et les acteurs qui orientent nos comportements alimentaires pour un effet structurel de changements de modes de productions et de consommation. Plusieurs propositions permettraient d'aller en ce sens :

- la transparence des prix et l'encadrement des marges sur les produits sains et durables ;
- réguler la publicité sur les produits trop gras et trop salés à la télévision, améliorer le maillage territorial de l'offre produits sains et durables dans les zones rurales et urbaines où l'offre est défaillante ;
- encourager les efforts de la restauration collective pour rendre accessible une alimentation durable et de qualité, à la fois par un soutien financier et par la formation du personnel de cuisine, en particulier dans le secteur médico-social ;
- évaluer l'intérêt et les conditions de mise en oeuvre d'une extension des obligations de la loi Égalim (objectifs 50 % de qualité dont 20 % de bio) à la restauration commerciale, dans une perspective de transition agro-écologique ;
- soutenir l'émergence de filières alimentaires territoriales pour permettre aux producteurs et productrices de trouver des débouchés à leurs productions durables.